



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES VINS ET SPIRITUEUX TAXES A 15% AUX ETATS-UNIS

La FEVS déplore cette décision et appelle à la poursuite des négociations

Paris, le 1^{er} août 2025 — Les Etats-Unis ont publié cette nuit un décret ministériel imposant l'entrée en vigueur d'un droit de douane de 15% sur la majorité des produits européens, à compter du 7 août prochain. Ce droit s'appliquera également aux vins et spiritueux français et européens.

La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) regrette profondément qu'en dépit de l'engagement de la Commission européenne et de la France, les vins et spiritueux exportés aux Etats-Unis se voient désormais appliquer un droit de douane de 15%. **Cette décision va pénaliser très fortement toute la filière, en France et en Europe mais également aux Etats-Unis.**

Pour Gabriel Picard, Président de la FEVS, « **cette décision est un recul supplémentaire dans les relations commerciales bilatérales dans le secteur des vins et spiritueux.** L'impact de ce droit sera d'autant plus brutal qu'il va de pair avec le recul du dollar américain depuis le début de l'année ».

L'impact d'un droit de douane à 15%, cumulé à l'effet devise, pourrait en effet **aboutir à une réduction d'un quart de nos ventes aux Etats-Unis, soit une perte de 1 milliard d'euros.** Dans une filière déjà très fragilisée par les sanctions chinoises et un environnement économique très déprimé, une telle baisse des exportations ne manquera pas **d'avoir des effets sur les 600.000 emplois directs et indirects de la filière des vins et spiritueux.**

Pour la FEVS, les négociations devront se poursuivre. « *Nous saluons les efforts déjà fournis pour tenter d'obtenir l'exclusion des vins et spiritueux de ce droit de 15%* » a déclaré Gabriel Picard. « **Mais la situation ne peut rester en l'état. Il est vital que la France et l'Union européenne s'engagent activement à nos côtés pour soutenir très concrètement notre filière** ».

« *Nous poursuivrons également notre engagement en faveur d'un commerce international des vins et spiritueux ouvert, stable et mutuellement bénéfique, en étroite coopération avec nos partenaires américains, dont je sais qu'ils sont aussi cruellement affectés par cette mesure* » a-t-il conclu.

